

224C2434
FR0000054470-FS0882

25 novembre 2024

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

UBISOFT ENTERTAINMENT

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 25 novembre 2024, The Goldman Sachs Group, Inc. (Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en hausse, le 20 novembre 2024, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société UBISOFT ENTERTAINMENT et détenir indirectement 8 130 559 actions UBISOFT ENTERTAINMENT représentant autant de droits de vote, soit 6,22% du capital et 5,69% des droits de vote de cette société¹, répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Goldman Sachs International	7 929 428	6,07	7 929 428	5,54
Goldman Sachs Bank Europe	131 219	0,10	131 219	0,09
Goldman Sachs Asset Management, L.P.	52 155	0,04	52 155	0,04
Goldman Sachs Finance Corp International Ltd	6 808	0,01	6 808	ns
Goldman Sachs & Co. LLC	5 529	ns	5 529	ns
Goldman Sachs Asset Management International	5 420	ns	5 420	ns
Total Goldman Sachs Group, Inc.	8 130 559	6,22	8 130 559	5,69

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions UBISOFT ENTERTAINMENT hors marché et d'une augmentation du nombre d'actions UBISOFT ENTERTAINMENT détenues par assimilation, au résultat desquelles l'exemption de *trading* ne s'applique plus pour le déclarant (cf. article 223-13 I, 2° du règlement général).

À cette occasion, la société Goldman Sachs International a franchi en hausse les mêmes seuils.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 6° du code de commerce, la société The Goldman Sachs Group, Inc. a précisé détenir, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 3 716 244 actions UBISOFT ENTERTAINMENT (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) dont :

- 3 060 044 actions UBISOFT ENTERTAINMENT résultant d'un prêt de titre avec « *right to recall* » portant sur autant d'actions UBISOFT ENTERTAINMENT et lui permettant de rappeler à tout moment lesdites actions ;
- 311 100 actions UBISOFT ENTERTAINMENT résultant de la détention de 3 contrats « *call option* » à dénouement physique, exerçables jusqu'entre le 20 décembre 2024 et 20 juin 2025, à des prix compris entre 21 € et 40 € ; et
- 345 100 actions UBISOFT ENTERTAINMENT résultant de la détention d'un contrat « *put option* » à dénouement physique, exerçables le 20 décembre 2024, au prix unitaire de 20 €.

¹ Sur la base d'un capital composé de 130 714 789 actions représentant 143 008 225 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

En outre, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général, la société The Goldman Sachs Group, Inc. a précisé détenir, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 3 940 969 actions UBISOFT ENTERTAINMENT (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) dont :

- 3 838 194 actions UBISOFT ENTERTAINMENT résultant de la détention de 49 contrats « *swap* » à dénouement en espèces, exerçables jusqu'entre le 28 novembre 2024 et 15 novembre 2034 ;
- 102 548 actions UBISOFT ENTERTAINMENT résultant de la détention de 77 contrats « *call warrant* » à dénouement en espèces, exerçables jusqu'entre le 20 décembre 2024 et 31 décembre 2030, à des prix compris entre 1,98 € et 35 € ; et
- 227 actions UBISOFT ENTERTAINMENT résultant de la détention de 2 contrats « *put warrant* » à dénouement en espèces, exerçables jusqu'entre le 20 décembre 2024 et 31 décembre 2030, à des prix compris entre 14,80 € et 15,11 €.
